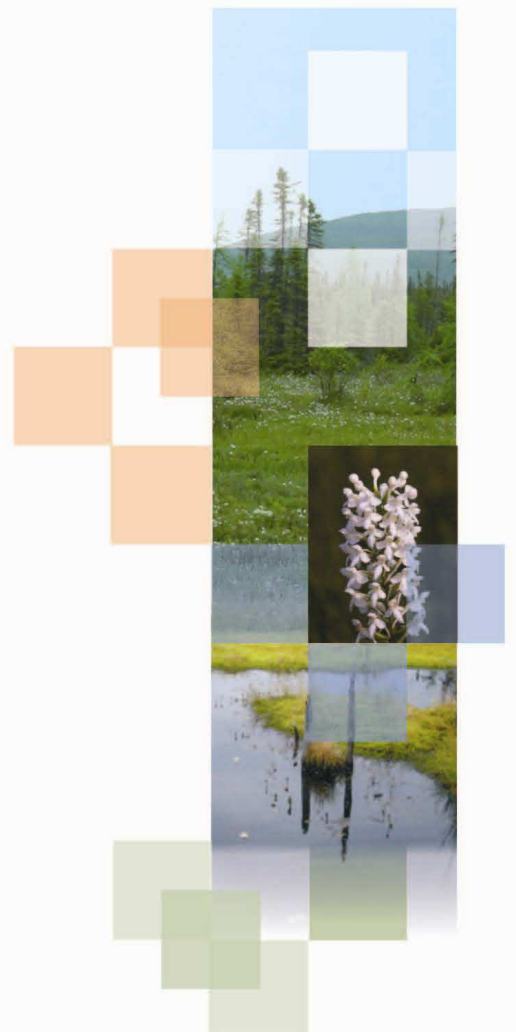


Les aires protégées
au Québec :

Un héritage pour la vie

Réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon



PLAN
DE CONSERVATION

Québec 

Avertissement

Le présent plan de conservation a été mis à jour, en mars 2022, aux seules fins d'ajuster les références à certaines dispositions législatives, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (2021, chapitre 1) et du Règlement concernant certaines mesures transitoires et nécessaires à l'application de la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (décret numéro 198-2022 du 23 février 2022).

Référence à citer

Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des aires protégées. Réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon, Plan de conservation. Mars 2022. 3 pages.

TABLE DES MATIÈRES

1. Toponyme officiel	1
2. Description du territoire	1
3. Statut de protection	2
4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	2
5. Rôle du ministre	2
Annexe	3

1. Toponyme officiel

Toponyme officiel : Réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon. Cette appellation fait référence au nom de la tourbière dont la réserve écologique assure la protection.

2. Description du territoire

La réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon est située sur le territoire de la municipalité de Shannon, municipalité régionale de comté (MRC) de la Jacques-Cartier, dans la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03), soit à environ 30 km au nord-ouest de la ville de Québec. La tourbière de Shannon couvre une superficie d'environ 250 hectares et se trouve à une altitude de 180 mètres, sur le flanc nord de la rivière Jacques-Cartier. La réserve écologique permettra de conserver d'une façon intégrale la majeure partie de l'écosystème de la tourbière de Shannon. La superficie de la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon est de 168,77 hectares. Le plan de la réserve écologique, préparé par l'arpenteur-géomètre Bertrand Bussière (minute 1455) est présenté en annexe de ce document.

La tourbière de Shannon est principalement ombrotrophe (Buteau, 1989). Ce type de tourbière, de forme bombée, est caractérisé par un pH acide, soit entre 3,5 et 4,6 ainsi que par un apport en eau et en minéraux provenant uniquement des précipitations (Gorham & Janssens, 1992). Les sphaignes contribuent fortement à l'acidité du milieu (Clymo, 1964). Le profil saisonnier de recharge de ce type de tourbière correspond étroitement au régime des précipitations, mis à part au cours de l'été, où l'évapotranspiration est importante, ainsi qu'en hiver, où la surface de la tourbe est gelée (Bastien, 2007). On observe également un lagg¹ en périphérie de la tourbière, qui fait la jonction avec le sol minéral environnant. Les apports d'eau ayant circulé sur le sol minéral adjacent ruissellent vers la marge de la tourbière, l'enrichissant ainsi en minéraux disponibles. Le lagg se caractérise par la présence simultanée d'espèces minérotrophes, facultatives ou même ombrotrophes.

La réserve écologique est située au sein de la province naturelle des Laurentides méridionales, dans le district écologique des Basses collines du lac Saint-Joseph. Ce territoire s'inscrit à l'intérieur du domaine bioclimatique de l'érablière à tilleul. Il se caractérise par un climat de type subpolaire et continental avec un régime de précipitation subhumide et une saison de croissance longue.

¹ Lagg : Partie surbaissée et minérotrophe d'une tourbière bombée.

Le socle rocheux sous la tourbière de Shannon est principalement constitué de gneiss et de paragneiss (gneiss dont l'origine est une roche sédimentaire) (Grondin P., Leboeuf P., Noël J., Hotte D., 2003).

Un document administratif intitulé « Portrait du territoire » regroupe l'ensemble de l'information écologique concernant la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon; il est mis à jour selon l'état des connaissances de ce territoire. Il peut être consulté au lien suivant : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/tourbiere-shannon/index.htm>

3. Statut de protection

La réserve écologique permettra de protéger d'une façon intégrale et permanente une partie importante de la tourbière de Shannon.

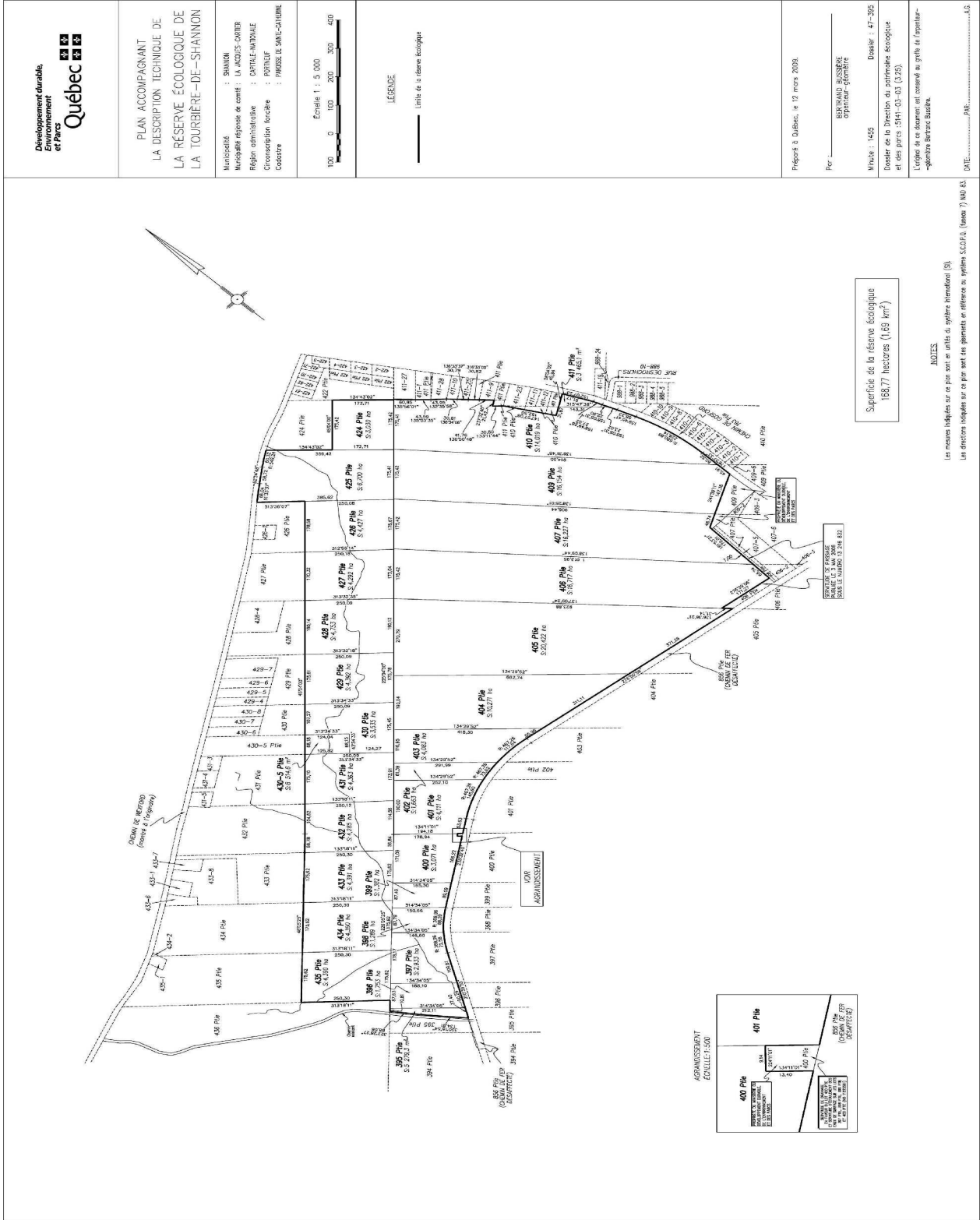
4. Régime des activités établi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Les activités pouvant être exercées à l'intérieur de la réserve écologique sont principalement régies par les articles 51 et 52 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). Ces articles stipulent qu'il est interdit à quiconque de se trouver dans une réserve écologique et que la réalisation de toute activité y est interdite, sauf pour un fonctionnaire autorisé à faire des inspections ou des enquêtes en vertu de cette loi ou pour un agent de protection de la faune afin d'y exercer les activités nécessaires à ses fonctions. Il en est de même de la personne qui, avec l'autorisation du ministre, se trouve dans une réserve écologique dans le but d'y réaliser une activité éducative, de recherche scientifique ou liée à la saine gestion de la réserve.

5. Rôle du ministre

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel; il est ainsi responsable de la gestion des réserves écologiques constituées en vertu de cette loi. Il assure donc le contrôle et le suivi des mesures prévues par cette loi. De plus, le ministre détient l'autorité sur ces terres qui font partie du domaine de l'État.

Annexe



Développement durable,
 Environnement
 et Parcs
Québec

PLAN ACCOMPAGNANT LA DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA TOURBIÈRE-DE-SHANNON

Municipalité : SHANNON
 Municipalité régionale de comté : LA VOUSIE-CARRÉ
 Région administrative : CAPITALE-NORDALE
 Circonscription fédérale : RIVIERE
 Circonscription provinciale : PAROISSE DE SAINT-JULIENNE

Échelle 1 : 5 000
 0 100 200 300 400

LEGENDE

———— Ligne de la réserve écologique

Préparé à Québec, le 12 mars 2009.

Pour :
 BERNARD BISSONNETTE
 propriétaire-propriétaire

Volume : 1455 Dossier : 47-395
 Dossier de la Direction du patrimoine, historique
 et des parcs : 5141-03-03 (3.25)

L'original de ce document est conservé au greffe de l'arpenteur-propriétaire Bernard Bissonnette.

DATE : Page : 16

Superficie de la réserve écologique
 183,77 hectares (1,69 km²)

NOTES
 Les mesures indiquées sur ce plan sont en unités du système international (SI).
 Les dimensions indiquées sur ce plan sont des éléments de référence au système SCQ 0.6 (Norme 7) MRS 83.

